

Prochain Conseil

le 18 décembre à 18h30

*En décembre, fais du bois et endors-toi.*

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 7 du 27 novembre 2014

*Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Jean-Louis VIGNON pour aborder les affaires communales :*

- demande de subvention
- projet autour de l'aire sportive
- Les dossiers en cours.

*Aucun absent.*

En préambule de la réunion de conseil, une représentante de la société HLM Armorique Habitat est venue présenter aux conseillers leur politique d'accession à la propriété sur la commune.

Armorique Habitat qui gère 15 logements souhaite en vendre 6, au clos des hêtres et rue de la forge. Cette vente permettrait aux locataires actuels de devenir propriétaires de leur bien à un prix inférieur au marché. Aucune obligation d'achat n'est cependant faite, et les personnes non désireuses de devenir propriétaires resteront dans ce cas locataires. Cette vente permettrait aussi à Armorique Habitat de financer de nouveaux logements sur le territoire de la communauté.

Le conseil aura à se prononcer sur l'opportunité d'autoriser Armorique Habitat à vendre des logements. Chaque locataire sera informé par la société d'HLM afin de les rassurer sur la démarche.

### I Demande de subvention

Le maire explique que le projet d'aménagement autour de l'aire sportive et de la RD47 peut bénéficier de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

René Raud, adjoint à la voirie, présente la nouvelle réflexion d'aménagement de ce projet et explique la méthode de création d'un mini bassin de rétention à proximité du terrain de tennis qui devrait absorber l'excédent de pluie lors de grosses intempéries. Yvan Brishoual émet des doutes sur la sécurité de l'équipement (intoxications possibles du fait des ruissellements d'essence, noyade possible si de l'eau stagne). Le maire le rassure en expliquant que la société d'expertise TPAE valide le projet. Le conseil approuve à 18 voix pour la demande de subvention et 1 abstention (Yvan Brishoual).

### II Taxe d'aménagement

Le maire propose au conseil d'exonérer tout ou partie de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin. En effet, toute construction nouvelle doit s'acquitter de cette taxe qui finance les projets d'investissement de la commune. Elle dépend du taux communal de 3,5%, du taux départemental de 1,5%, et d'une redevance archéologie préventive (0,4%) qui s'applique sur une valeur forfaitaire au m<sup>2</sup> de 776 €

votée par l'Etat. Les abris de jardin sont taxables à ces taux. (voir page 2). Après discussion, le conseil décide d'exonérer la part communale sur les abris de jardins (15 pour), 5 conseillers préférant une exonération de 50%.

### III En bref

- Station d'eau potable : progressivement le maërl servant au traitement de l'eau est remplacé par calcaire terrestre, l'algavi. La commune sera vigilante à la qualité de l'eau distribuée suite à ce changement.

- Ovilliers La Boisselle : une commémoration de la bataille du 17 décembre 1914 lors des combats de la Somme aura lieu mi-décembre et une délégation du conseil se rendra sur place. Le 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie basé à Landerneau enregistra plus de 1000 pertes dont des landerneués et saint-urbainais.

- Enquête GRT gaz : Le conseil municipal a débattu de l'enquête sur l'exploitation d'une canalisation de transport de gaz naturel traversant en outre Saint-Urbain. Le conseil s'est étonné que l'enquête ne mentionne pas la destination finale de cette canalisation, à savoir la construction d'une centrale à gaz à Landivisiau et a déploré la présentation pléthorique de cette enquête qui a rendu la lecture difficile aux citoyens. Le conseil vote par 11 voix défavorablement et 8 abstentions.

*Tous les conseils municipaux se déroulent en public.  
Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité à la mairie  
ou sur le site Internet de la commune*

# INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun



## ÉTAT CIVIL

### Naissances

Le 21 octobre est né à Brest, **Tim QUIVORON**, domicilié 26 résidence Rurale.

### Décès

Jean-Marie PEDEN, décédé le 27 octobre à Landerneau, domicilié au lieu-dit Trévarn.



## ELECTIONS

Les nouveaux arrivants à Saint-Urbain ou les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2015 et qui n'ont pas déjà été inscrits d'office peuvent le faire jusqu'au 31 décembre 2014.

Les documents nécessaires sont une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les ressortissants de l'Union européenne peuvent aussi s'inscrire sur la liste électorale et voter aux élections locales et européennes. 2015 sera une année électorale. Les dimanches 22 et 29 mars se déroulera l'élection des conseillers départementaux et en décembre (théoriquement) auront lieu les élections régionales.

Seuls les nouveaux inscrits recevront une nouvelle carte électorale (la refonte des listes a eu lieu en 2012). Renseignements à la mairie.



## TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable) et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Elle se compose de 3 taux : communal, départemental et de redevance archéologie préventive. Elle s'applique à la surface créée par la construction, la surface d'installations extérieures (piscine..) et le nombre de certains aménagements (places stationnement, aire de caravane...).

Le contribuable devra s'acquitter d'une somme égale à la surface taxable créée en  $m^2 \times \text{taux}$  (3,5% communal, 1,5% départemental, 0,4% redevance archéologie)  $\times$  valeur forfaitaire en euros (356 € pour les 100 premiers  $m^2$ , puis 712 € pour les suivants).



Exemple : pour une maison de 120  $m^2$ , la taxe sera de :  
 $100 \times 5,4\% \times 356 \text{ €} + 20 \times 5,4\% \times 712 \text{ €}$  soit 2 691 €.  
Elle devra être payée en 2 fois sur 3 années.

Concernant les abris de jardins, la part communale sera désormais de 0%. Dans ce cas, pour un contribuable possédant une maison de 120  $m^2$ , construisant un abri de jardin de 12  $m^2$  par exemple, il paiera pour son abri de jardin  $12 \times 712 \text{ €} \times 1,9\%$  (1,5% part départementale et 0,4% redevance archéologie) soit 162 €. Avant l'exonération de la part communale, la personne aurait payé 461 €.



## PETITES ANNONCES

**A vendre** à Saint-Urbain, bois de chauffage, possibilité de livraison sur Saint Urbain. Mme DIVERRES Tel. 06 62 80 01 81

**Objet trouvé** : un sac à dos (devant la mairie)

## Communiqués de la Mairie

### LES LUNDIS DE LA SANTÉ

Conférence de 18h30 à 20h - Amphis 500 et 600  
Fac de droit d'économie et de gestion.  
12 rue de Kergoat à Brest

**Lundi 15 janvier**  
**Santé et voyage**

Renseignements : 02 98 00 84 80

<http://www.club-brest.fr/medecine>  
<http://www.forumsantebrest.net>

### NUMÉROS UTILES

- Police ..... 17
- Pompiers ..... 18
- Samu ..... 15 ou 112
- Pharmacie de garde ... 32 37
- Médecin ..... 02 98 25 02 37
- Kiné ..... 02 98 25 06 55
- Cabinet infirmier ..... 02 98 25 07 21
- Pôle social ..... 02 98 25 84 23  
(SSIAD et aide à domicile)
- Assistante sociale ..... 02 98 85 95 57  
(Mme LE QUÉRÉ)
- RPAM ..... 02 98 25 87 26
- Taxi ..... 06 99 44 56 66
- Service assainissement collectif  
(astreinte) ..... 06 11 74 64 98



### HORAIRE MAIRIE :

Lundi : 8h45-12h00 / 13h30-17h30  
Mardi : 8h45-12h00 / 13h30-17h30  
Mercredi : 10h00-12h00 \*  
Jeudi : 8h45-12h00 / 13h30-17h30  
Vendredi : 8h45-12h00  
Samedi : 8h45-12h00

\* Fermée pendant les vacances scolaires.

### CALENDRIER DE COLLECTE

| Déchets ménagers    | Recyclables         |
|---------------------|---------------------|
| Mercredi 17 déc.    | Mercredi 24 déc.    |
| Mercredi 31 déc.    | Mercredi 07 janvier |
| Mercredi 14 janvier | Mercredi 21 janvier |

*Le prochain bulletin paraîtra en janvier  
veuillez déposer vos annonces à la mairie  
(possibilité de déposer dans la boîte aux  
lettres ou de transmettre par courriel) pour  
le 08 janvier dernier délai.*

*Merci.*

# INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun



## COMPTEUR D'EAU

Lors du dernier relevé des compteurs d'eau, nous avons découvert quelques anomalies.

Certains compteurs, vétustes, ne fonctionnent plus et seront changés rapidement. Les abonnés concernés seront prévenus individuellement. Rappelons que les compteurs sont la propriété de la commune et sont loués aux abonnés (inclus dans la part fixe de l'abonnement). Ces compteurs seront donc changés aux frais du service de l'eau.

Par contre, chaque abonné doit assurer l'entretien et la protection du compteur.



Les compteurs situés dans les habitations doivent rester accessibles dans la mesure du possible.

Les compteurs placés à l'extérieur des habitations sont placés dans un coffret en ciment pour les plus anciens ou en plastique pour les plus récents. Ces coffrets doivent rester propres : il ne doit pas y avoir de terre ou de boue dedans. De plus le compteur doit être protégé contre le gel. Un moyen simple et efficace est de recouvrir le compteur de polystyrène expansé. Il faut éviter les

matériaux qui absorbent l'eau comme la laine de verre ou le carton.

Pour mémoire, l'installation de distribution d'eau jusqu'au compteur inclus appartient au service de l'eau. Toute l'installation derrière le compteur appartient au propriétaire et est sous sa responsabilité.

Il est conseillé de poser un limiteur de pression derrière le compteur pour éviter des surpressions possibles et protéger l'installation de la maison.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas construit une salle de sport pour le territoire.

Cet équipement situé à Landerneau aura une capacité d'accueil modulable de 600 à 1500 personnes. Conçu pour accueillir de nombreuses pratiques sportives jusqu'au niveau national, l'objectif est de mettre à la disposition de tous un lieu où les grands événements sportifs se dérouleront.

Cette salle de sport se veut celle de tous les habitants du pays de Landerneau-Daoulas et nous arrivons aujourd'hui à une étape importante du projet : **le choix du nom.**



Nous lançons une consultation, ouverte à tous, pour recueillir vos idées de nom. Il peut s'agir par exemple d'une personnalité marquante du mouvement sportif (du local à l'international).

Contribuez au choix du nom de cet équipement en nous faisant part de vos suggestions.

Pour cela, rien de plus simple : il vous suffit d'envoyer votre proposition par courriel à l'adresse suivante :

[consultation@pays-landerneau-daoulas.fr](mailto:consultation@pays-landerneau-daoulas.fr)

ou sur papier libre à déposer à l'accueil de la Communauté de communes, 59 rue de Brest à Landerneau.

Vous pouvez déposer vos idées de nom jusqu'au 31 janvier 2015.

## Recrutement

### Stéphane LIEGAUX

Employé CAE pour l'entretien des bâtiments communaux, le service de la cantine et de la garderie.



## Enquête

L'enquête sur l'éventualité d'un transport de Saint Urbain à Daoulas n'ayant reçu qu'une seule réponse, la municipalité ne donne pas suite à ce projet pour le moment.

## Marché

Le mercredi est jour de marché. Le 24 décembre sera donc votre marché de Noël, vous pourrez trouver vos derniers petits cadeaux de 10h00 à 12h15.

## Éco-point

Malheureusement, nous constatons encore régulièrement un dépôt sauvage de produits en tout genre (ferraille, ordures ménagères...) au niveau de l'éco-point.

Seuls les bouteilles et bocaux en verre doivent être déposés dans les containers mis à disposition à cet effet.

Merci de bien vouloir respecter le travail des employés communaux.

## Cadastre

Le cadastre est consultable depuis quelques semaines sur le site de la commune, à la rubrique « Environnement », page « Charte de développement durable / PLU ».

Il est possible d'afficher différentes couches, dont le zonage du PLU avec sa légende.

Il est aussi possible d'afficher une photo aérienne de 2009 ou de 2012, ce qui peut être intéressant pour voir l'évolution de la construction dans certains secteurs de la commune.

## LES MENUS À L'ÉCOLE

| Du 15 au 19 décembre |  |
|----------------------|--|
| <b>Lundi</b>         | Salade de céleri<br>Poisson meunière<br>Poêlée campagnarde<br>Fromage<br>Kiwi                          |
| <b>Mardi</b>         | Potage<br>Emincé de bœuf<br>Semoule de couscous<br>Fromage<br>Pomme*                                   |
| <b>Jeudi</b>         | <b>Repas de Noël</b>  |
| <b>Vendredi</b>      | Potage<br>Jambon<br>Coquillettes à la Milanaise<br>Fromage<br>Clémentines                              |

## RPAM

L'idée de réaliser un CD avec le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels - route de la gare à Daoulas) avec les voix d'assistants maternels a germé lors des ateliers d'éveil musical organisés par Nathalie ANNE, éducatrice jeunes enfants. Rozenn, dumiste intervenante à l'école des musiques à Loperhet, les a accompagnées à la guitare pour apprendre ces chansons et comptines.

L'objectif était non seulement de mettre en valeur le travail effectué lors des ateliers en 2013-2014, mais aussi de valoriser le métier d'assistant maternel, de donner le goût de la musique dès la petite enfance.

La pochette du CD est l'œuvre de Domie'D, artiste peintre qui intervient également dans des ateliers d'éveil organisé par le RPAM.

C'est donc vendredi 28 novembre que 8 assistantes maternelles sont montées sur la scène du Trimaran à Loperhet, pour une représentation musicale, devant les familles où des enfants dansaient et participaient. A l'issue de la soirée, un CD a été remis à chaque assistante maternelle-chanteuse, ainsi qu'aux enfants dont elles avaient la garde en 2013-2014. Bravo à nos 2 assistantes maternelles de St Urbain, Nelly et Angélique, qui se sont investies dans cette belle initiative.



Le RPAM organise en partenariat avec la bibliothèque de Loperhet et la micro crèche les Marmouzig, un atelier livres et comptines pour les enfants de 6 mois à 3 ans, un vendredi par mois.

Ces ateliers, destinés aux assistants maternels et à la micro crèche s'ouvrent maintenant aux parents et aux professionnels de la garde à domicile. Information ou inscription : 02 98 25 87 26  
ou rpam.paysdedaoulas@gmail.com

## TAP

Nous voilà bien engagés dans la seconde période d'animation des TAP (temps d'activités périscolaires). Les enfants découvrent de nouveaux ateliers, alors que les intervenants continuent de transmettre leur passion, et que nos agents se transforment en animateurs.

Les CM1 et CM2 poursuivent l'activité avec les étudiants de l'UBO en gestion et conservation de la biodiversité. En dix ateliers, ils parcourent la vie dans les mares, les bois avec la faune et la flore, en passant par la reconnaissance des arbres et des empreintes. Ils observent la vie des oiseaux, des insectes, sans oublier la vie dans le sol. Les CP, CE1 et CE2 participent soit à la découverte de théâtre, de la création artistique, du jeu d'échecs ou de divers sports collectifs. Le théâtre leur permet de prendre confiance en eux et de s'exprimer non seulement avec leur voix, mais aussi avec leur corps. Frédéric leur apprend peu à peu à attirer l'attention des spectateurs et à occuper l'espace. Avec SOFI, c'est leur esprit créatif qui est sollicité. Les enfants passent du dessin, à la composition de couleur, ou à la

réalisation d'objets insolites à base de matériaux de récupération.

Comme pour le début d'année, peu

d'enfants avaient choisi l'option jeu d'échecs. Au final, ils sont tous ravis de découvrir un jeu qu'ils sont fiers de pouvoir expliquer à leurs familles. De son côté Vincent permet à chacun de découvrir des sports collectifs variés, de développer l'esprit d'équipe.

Du côté des maternels, les activités périscolaires s'organisent différemment. Les élémentaires entament leurs activités peu après 15H, à l'issue d'une brève récréation. Par contre, les plus jeunes ont besoin de plus de détente et de défoulement. C'est ainsi qu'ils profitent d'environ 30 minutes de récréation jusqu'à 15h30, ce qui permet également à d'autres de consacrer le temps nécessaire à la sieste et au réveil. Les PS et quelques MS (petite et moyenne section), inscrits en sports collectifs, découvrent des jeux avec Laurence et Camille, mais selon leurs envies, nos 2 animatrices leur proposent des discussions autour d'un livre, un dessin, un petit bricolage adapté à l'approche de Noël. Dix MS (moyenne section), encadrés par Eminé, s'essaient aux arts aborigènes. Et pour finir les GS (grande section) laissent, par exemple, leur créativité composer une fresque autour des trois petits cochons avec Claudine, alors que Patricia innove à chaque séance cuisine pour créer à partir d'aliments.

Nous envisageons une exposition, une rencontre pour permettre à chacun, parents, enseignants, animateurs, amis, Saint-Urbainais de visualiser les réalisations, mais aussi de s'imprégner de l'ambiance de vie dans ces groupes d'activités.



# VIE ASSOCIATIVE - Buhez ar c'hevredigezhioù



## FLEUR DU MÉKONG

Cinquième foire aux livres, le 14 Février 2015

A cette occasion, nous faisons un appel aux dons d'ouvrages pour présenter au public une diversité et un grand nombre de livres de bonne qualité.



Les bénéficiaires de cette vente serviront à continuer notre investissement en tant qu'association humanitaire au Sud-Vietnam par les financements tels que bibliothèques, blocs sanitaires, etc. dans les écoles ou lieux de rencontres des onze villages où nous parrainons déjà la scolarité de jeunes élèves afin d'obtenir une culture générale leur permettant d'envisager une vie d'adulte meilleure.

Pour ce faire, nous acceptons toutes offres de livres (en bon état) tels que B.D., romans, littérature, documentaires, histoire, marine, sport...

Contact : J. et M. DEPASSE au 02 98 25 00 93  
ou fleurdumekong@wanadoo.fr

Les livres peuvent aussi être déposés à la Mairie de Saint-Urbain.  
FLEUR du MEKONG vous remercie de votre aide et de votre générosité.



## NATURVAN

Programme randonnées du dimanche : Premier trimestre 2015

Rendez-vous à 14h devant la mairie.

Ouvert à tous - gratuit.

Pour plus d'information : 09 80 89 28 66

11 janvier : St Jean / Rives de l'Elorn

25 janvier : Pointe de l'Armorique

8 février : La vallée perdue

22 février : Circuit de Saint-Coulitz

8 mars : Circuit des carrières

22 mars : Marche à la journée / Départ 9h30 Saint-Urbain /  
Circuit du Ménez Hom



## PAROISSE

Comme chaque année, l'équipe paroissiale vous convie à un **Kig ha farz**, moment de rencontre et d'échange, dont le bénéfice permet de couvrir une partie des frais de fonctionnement de notre ensemble paroissial de l'Abbaye (Saint-Urbain, Irvillac, Daoulas, l'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas).



Vous serez les bienvenus le dimanche 18 janvier 2015, salle Ty kreisker, à partir de 11h45 (après la messe).

Repas sur place : 12 € ou parts à emporter : 11€.

Inscription : 02 98 25 80 47 ( permanence, presbytère de Daoulas )

ou 02 98 25 03 80 (famille Hamon)

ou 02 98 25 02 81 (famille Salaün)



## VAC'ADOS

Programme VAC'ADOS Noël 2014, inscriptions le mardi 9 Décembre pour Saint-Urbain de 18h à 19h00 à l'Espace Jeunes Ti An Holl.

Le programme est disponible sur le site de la commune, à la page « [Espace-jeunesse / Le foyer](#) ».

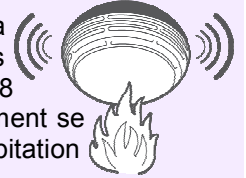
## Chez nos voisins

### CLCV

#### DÉTECTEURS DE FUMÉE

Un DAAF est un détecteur avertisseur autonome de fumée, basé sur la norme européenne EN 14604. Son coût varie entre 10 et 30 €.

L'installation sera obligatoire dans tous les logements à partir du 8 mars 2015, que le logement se situe dans une habitation individuelle ou collective.



C'est au propriétaire du logement (et non au locataire) de prendre en charge l'installation de l'appareil. Il appartiendra aux locataires d'être vigilants et de ne pas se laisser abuser par des vendeurs à domicile ou par du démarchage téléphonique.

L'occupant du logement (propriétaire occupant ou locataire) notifie cette installation à son assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie. Cette notification se fait par la remise d'une attestation conforme à l'annexe II de l'arrêté du 5 février 2013 (elle n'a qu'une valeur déclarative pour l'assureur).

Le DAAF doit être fixé solidement en hauteur (plafond) et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur, donc loin de la cuisine et de la salle de bains. Il est interdit d'installer un DAAF dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation.

L'entretien du DAAF revient à l'occupant du logement (propriétaire ou locataire). Pour chaque détecteur, un bouton "test" permet de vérifier son fonctionnement. Il faut dépoussiérer régulièrement le DAAF. Un signal sonore différent de l'alarme indique que la pile est usagée, il convient de la remplacer.

Renseignements complémentaires :  
CLCV - Tél. 07 82 50 37 93

### SECOURS POPULAIRE

Braderie du Secours populaire ouverte à tous dans les locaux, 3 rue de la Gare à



Daoulas, le Samedi **13 décembre** de 09h00 à 17h00.

Des vêtements en très bon état pour toute la famille, à tout petit, petit prix! Layette, enfants, femmes, hommes, livres.

## ENTRETIEN DES FOSSÉS

Suite aux inondations de fin 2012 qui a fait de gros dégâts sur notre commune, nous avons lancé une étude du réseau d'eaux pluviales. Elle s'est concrétisée, cette année, par un rapport qui recense le cheminement des eaux de pluie à travers les canalisations et les fossés pour les évacuer vers les deux ruisseaux délimitant notre commune, le Ster Vian et la Mignonne. Elle a permis de relever des zones critiques à traiter en priorité ainsi qu'une problématique : si l'on évacue trop rapidement l'eau vers les ruisseaux, ceux-ci peuvent déborder en aval et provoquer des inondations comme cela s'est passé à Daoulas encore au début de cette année. L'idéal serait de créer des réservoirs tampons pour limiter les pointes de débit tout en acheminant l'eau vers ces réservoirs pour éviter des inondations sur la commune.

Nous mettons donc en œuvre deux principes :

- sur les nouvelles constructions et installations, la modification en cours du PLU, intégrera les recommandations dans le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

- sur les points critiques de la voirie, un plan pluriannuel d'entretien des canalisations et des fossés, ainsi que des accotements est mis en place. Dans ce cadre, le curage de certains fossés et l'arasement des accotements viennent d'être terminés pour cette année. Cette opération est effectuée après la fin de l'élagage et fauchage des talus et avant le nettoyage des têtes de buses de fossés pour garantir un bon écoulement des eaux de pluie pendant tout l'hiver.



# 2015



*Bonne Année 2015*



*Le Maire de SAINT-URBAIN  
Le Conseil Municipal  
et le Personnel Communal*

*Vous présentent leurs meilleurs vœux  
Et vous invitent à prendre le verre de l'amitié*

*le vendredi 9 janvier 2015 à 19 h*

*Salle Ty Kreis-Ker*

